

## COMMUNE DE LACROUZETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21/01/2025

---

<b>Date de la convocation :</b> 14/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 17 <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 15	<b>Présents :</b> Benoît BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Michel LIFFRAUD représenté par Michel MUNOZ <b>Absents ou excusés :</b> Pauline VIVIES, Bérangère DETOLSAN
<b>Secrétaire de séance :</b>	Valérie SEGUIER

---

DE\_2025\_005

**Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Considérant l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone Chido puis de la tempête Dikeledi, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lacrouzette tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido et de la tempête Dikeledi à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 € ou plus,
- À la Protection Civile  
Siège social : F N P C  
TOUR ESSOR  
14 rue Scandicci  
93500 PANTIN

Madame Catherine Combes fait la proposition de compter 30 € pour chacun des dix-sept conseillers municipaux de Lacrouzette, soit 510 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte pour un montant de 510,00 €

**SOUHAITE** que ce montant soit versé à la Protection Civile,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025



ID : 081-218101285-20250121-DE\_2025\_005-DE

**PRECISE** que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2025.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 21 janvier 2025,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.